



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'application / assistance support, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE MAYOTTE, session 2026

La rectrice de l'académie de Mayotte,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs ;

ARRETE :

Article 1er

Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'application / assistance support, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE MAYOTTE, au titre de l'année 2026 :

Madame HAMADA Mariama, attachée d'administration, présidente, Rectorat de Mayotte, Mamoudzou.

Monsieur BEN HADJ Mourad, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université Gustave Eiffel, Marne-la-Vallée-Cedex-2.

Monsieur DELABAERE Thieffen, ingénieur d'études de classe normale, Rectorat de Mayotte, Mamoudzou.

Article 2

Le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice,

Valérie DEBUCHY